



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## PME

Question écrite n° 44583

### Texte de la question

M. Ladislas Poniatowski attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications sur l'inadaptation des aides du fonds regional d'incitation au recrutement des cadres (FRIRC) aux besoins des tres petites entreprises (entreprises de moins de vingt personnes, avec un chiffre d'affaires annuel inferieur a 8 millions de francs). De nombreuses TPE ne disposent pas de revenus d'exploitation suffisants pour recruter a temps complet un cadre specialise dans le controle de gestion, le marketing ou l'obtention des normes de qualite type ISO 9 000. Les aides au recrutement prevues par le fonds regional d'incitation au recrutement des cadres s'appliquent actuellement au recrutement d'un cadre a temps complet. Elles devraient etre etendues au recrutement de cadres a temps partage, travaillant pour plusieurs PMI. Il lui demande de lui faire connaitre la decision du Gouvernement sur ce soutien urgent aux PMI-PME, ainsi que le calendrier de mise en place de cette extension.

### Texte de la réponse

L'objectif de l'aide au recrutement de cadres est d'encourager les PMI a se doter de competences nouvelles et a renforcer leur encadrement. Les PMI souffrent de manques de competences dans de nombreux domaines et la meilleure facon d'y remedier est de faire appel a des competences exterieures, telles celles de consultants ou bien encore, lorsqu'il s'agit de besoins durables, de recruter un nouveau cadre, operation qui offre l'avantage de consolider la structure de l'entreprise. Mais les chefs de PMI hesitent souvent devant un tel engagement. L'aide au recrutement de cadres consiste a financer 50 % du cout de la premiere annee d'un cadre embauche par une PMI, par contrat a duree indeterminee ou pour la creation d'une fonction nouvelle. 1 425 projets ont ete soutenus ainsi en 1995, soit une progression de 63 % de 1992 a 1995. En majorite, il s'agit du recrutement par l'entreprise de son premier cadre en dehors du dirigeant. Bien evidemment, cette aide n'a pas vocation a financer systematiquement tous les recrutements de toutes les entreprises mais est limitee aux projets repondant aux caracteristiques mentionnees ci-dessus. En ce qui concerne le cas de cadres qui ne travaillent pas a plein temps, notamment parce qu'ils travaillent pour plusieurs entreprises, rien ne s'oppose a ce que la procedure s'applique sous reserve que l'entreprise soit une PMI, que le recrutement soit sur contrat a duree indeterminee et qu'il y ait creation d'une fonction nouvelle dans l'entreprise. Dans leurs efforts pour soutenir le developpement du temps partage, les services du ministere charge de l'industrie ont constate que les principaux problemes rencontres par cette forme nouvelle d'emploi sont, d'une part, la complexite de gestion dont souffre le multisalarie, et, d'autre part, les obstacles freinant le developpement des groupements ou associations d'employeurs. Des propositions de simplification administrative sont a l'etude ; elles seraient susceptibles de permettre une reelle promotion des associations d'employeurs qui, dans certaines regions, ont connu de reels succes.

### Données clés

**Auteur :** [M. Poniatowski Ladislas](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 44583

**Rubrique :** Entreprises

**Ministère interrogé :** industrie, poste et télécommunications

**Ministère attributaire :** industrie, poste et télécommunications

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 4 novembre 1996, page 5736

**Réponse publiée le :** 30 décembre 1996, page 6895